

## CAMBODGE

**Date des élections:** 20 mars 1976

### **But de la consultation**

Election de tous les membres de la nouvelle Assemblée des Représentants du peuple conformément à la nouvelle Constitution promulguée en janvier 1976. Les précédentes élections législatives avaient eu lieu en 1972 lors de l'entrée en vigueur de la Constitution de la même année \*.

### **Caractéristiques du Parlement**

Aux termes de la Constitution de 1976 \*\*, le Parlement monocaméral du Cambodge, l'Assemblée des Représentants du peuple, se compose de 250 membres, élus pour 5 ans, et dont 150 représentent les paysans, 50 les ouvriers et 50 les forces armées.

### **Système électoral**

Avaient le droit de vote pour les élections générales de 1976 tous les citoyens cambodgiens âgés de 18 ans révolus à l'exception des criminels.

Le Comité permanent de la Commission constitutionnelle, agissant en tant que comité électoral, a décrété que les candidats à l'Assemblée des Représentants du peuple devaient être âgés de 25 ans révolus, avoir un passé de combattant révolutionnaire et posséder des qualités morales reconnues.

Les députés ont été élus au suffrage universel direct et secret. Les circonscriptions étaient établies sur un double plan — de l'emploi et régional; les représentants des paysans ont été choisis dans 10 circonscriptions régionales, chacune d'entre elles désignant de deux à 30 députés, tandis que les représentants des ouvriers étaient élus principalement par les ouvriers des usines, les travailleurs du secteur des transports et ceux des plantations d'hévéas.

### **Considérations politiques générales et déroulement de la consultation**

Après la promulgation de la nouvelle Constitution du Cambodge le 5 janvier 1976, le Gouvernement cambodgien a fixé la date des élections générales au 4 février 1976.

\* Voir *Chronique des élections parlementaires VII* (1972-1973), p. 121.

\*\* Voir section *Evolution parlementaire*, p. 11.

Les candidats aux 250 sièges de l'Assemblée, réservés aux représentants des paysans, des ouvriers et des forces armées (Armée révolutionnaire), étaient au nombre de 515 et appartenaient tous à l'organisation politique unique du pays, le Front uni national du Cambodge.

La participation électorale a été de 98%. Parmi les candidats élus figurent 46 femmes (29 représentantes des paysans, 8 des ouvriers et 9 des forces armées).

Lors de sa première session, qui s'est tenue du 11 au 13 avril, l'Assemblée a approuvé la composition du nouveau Cabinet présidé par M. Pol Pot.

## Données statistiques

### 1. Résultats du scrutin et répartition des sièges à l'Assemblée des Représentants du peuple

Votants . . . . . 3 462 868 (98%)

Formation politique . . . . .  
de sièges

Front uni national du Cambodge . . . . . 250

### 2. Répartition des députés par catégories professionnelles

Paysans . . . . . 150  
Ouvriers . . . . . 50  
Membres des forces armées . . . . . **50**  
**250**

### 3. Répartition des députés par sexes

Hommes . . . . . 204  
Femmes . . . . . 46  
250